



## DECISION

### LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT

- Vu le Dahir n° 1-15-83 du 20 Ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°111-14 relative aux régions ;
- Vu la délibération n° 02/2016 du conseil de la Région Casablanca-Settat approuvée lors de sa réunion tenue le 7 Mars 2016 ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu la décision n° 06/2016 émanant du Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat ayant pour objet la création de l'Agence Régionale d'Exécution des projets ;
- Vu l'organigramme de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP au titre de l'exercice 2022 ;
- Vu les nécessités de service.

### DECIDE

**Article premier :** l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Casablanca-Settat recrute un Chef du Département Système d'information géographique.

**Article 2 :** Sont éligibles audit poste, les candidats :

- Disposant d'un diplôme BAC+5 minimum en informatique, télécom, réseau ou équivalent.
- Ayant une expérience de 5 ans minimum dans le domaine informatique et justifiant d'au moins une expérience en relation avec les systèmes d'information géographique.





### Connaissances techniques :

- Bonne connaissance en informatique : Systèmes d'information, systèmes d'exploitation, outils de développement, principaux langages informatiques
- Maîtrise des normes de sécurité et de l'actualité des risques en matière de sécurité
- Bonne connaissance du marché de la sous-traitance : éditeurs, SSII, cabinets de conseil...
- Maîtrise des techniques de la gestion de projet

**Article 3 :** Les principales missions attribuées au poste de Chef du Département Système d'information géographique se présentent comme suit :

#### **A. Superviser l'élaboration de la politique de gestion du SI et assurer sa mise en œuvre**

- Superviser la définition du schéma directeur du système d'information pour les besoins de fonctionnement de l'agence et veiller à sa validation par la Direction de l'AREP.
- Définir le plan d'actions pour la mise en œuvre de ce schéma directeur et s'assurer de son exécution
- Assurer le développement et la maintenance des applications informatiques (bureautique, messagerie, outils de gestion transactionnels et décisionnels)
- S'assurer de la bonne gestion des infrastructures et du matériel de télécommunication :
  - Veiller au bon fonctionnement du réseau intranet et Internet
  - Assurer la gestion technique du site Web et de l'intranet
  - S'assurer du maintien du parc des ordinateurs, des imprimantes, des fax et des téléphones
  - S'assurer de la sécurité des infrastructures et du réseau de l'AREP

#### **B. Veiller au bon fonctionnement de la base de données territoriale de l'AREP**

- Piloter la conception d'une base de données territoriales de l'AREP
- Centraliser et gérer les fichiers statistiques de la base et veiller à leur bonne sauvegarde.
- Etablir les représentations géolocalisées des analyses et données territoriales
- Participer à la validation des livrables SIG dans le cadre des projets et études supervisées par les autres pôles de l'AREP.



*[Handwritten signature]*





### C. Gérer les relations avec les entités utilisatrices

- Coordonner les relations avec les entités utilisatrices :
  - Collecter les requêtes des différents utilisateurs du SI
  - Faire appel aux prestataires externes pour résoudre l'éventuels problèmes ou intervenir directement pour leur résolution
  - Analyser les requêtes et identifier les sources du problème
  - Tenir un tableau de bord relatif au suivi des réclamations utilisateurs et de leur résolution
  - S'assurer en dernier ressort de la satisfaction des demandes

### D. Assurer les relations avec les fournisseurs et les prestataires de services relatifs aux SI

- Participer au processus de choix des fournisseurs et des partenaires externes (Elaboration des dossiers de consultations, Choix des fournisseurs...)
- Assurer le suivi de l'exécution des prestations

**Article 4 :** Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Une copie du ou des diplômes ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Le CV actualisé ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat(e) pour le poste concerné.

**Article 5 :** Les candidatures pour le poste de Chef du département Système d'information géographique doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma> , au plus tard le 07/09/2022.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus référencé seront traitées.

Casablanca, le 17/08/2022

**Mustapha AMRANI**  
Le Directeur de l'Agence Régionale  
d'Exécution des Projets  
Région Casablanca - Settat

